

Motion

N° :

LUTTE CONTRE LA PRECARITE ECONOMIQUE ET EN MATIERE D'EMPLOI CHEZ LES JEUNES
--

Le chômage et les inégalités qu'il engendre sont l'explication même d'une érosion dangereuse de la cohésion sociale. Lutter pour le plein emploi, s'engager en faveur des personnes gravement vulnérables sur le plan économique, s'opposer à l'exclusion de celles qui sont démunies du point de vue de leur formation personnelle, tels sont les axes d'une politique économique et sociale apte à rééquilibrer les rapports internes à la société civile et, ce faisant, de travailler efficacement au progrès économique et social de l'Etat.

L'emploi est sans conteste un facteur essentiel de cohésion sociale. Il l'est au même titre qu'une démarche institutionnelle en faveur d'un accès des citoyens les plus fragilisés à la santé, au logement, à l'éducation, à la formation et même à la culture. Démarche qu'il nous semble indispensable d'engager, notamment en direction des jeunes, une « catégorie » sociale dont on sait qu'elle est de plus en plus confrontée à de graves difficultés économiques.

Aussi, dans le but de dégager les solutions de l'avenir pour une cohésion sociale garante de plus d'équité et de progrès économique et social pour les jeunes de 18 à 25 ans, nous demandons au Gouvernement de présenter un projet (législatif et administratif) portant sur le développement de l'économie sociale (mise en place d'un programme étatique) et la structuration de ce secteur, qui intègre notamment les éléments suivants :

- **création d'emplois à qualifications réduites en tous domaines d'activité possibles, et au préalable constitution d'une offre aux jeunes sans qualifications dans les services publics ;**
- **financement mixte (de l'Etat, des entreprises et d'autres partenaires) en tenant compte des normes admises en matière salariale (notion de salaires minimaux) ;**
- **évaluation des retombées fiscales et économiques de la création de tels emplois, en rapport avec l'engagement de jeunes en difficulté économique et ayant échoué dans leur formation professionnelle ;**
- **retour à une année de la période d'accès aux programmes d'occupation (ramenée aujourd'hui à six mois), et proposer un « enrichissement » quantitatif et qualitatif de ces programmes ;**
- **mise en place d'un partenariat actif entre l'Etat et les entreprises.**

Pour le Groupe socialiste :

Pierre-André Comte